



Comité Départemental 77

Sport en Milieu Rural

TENNIS DE TABLE

CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL PAR ÉQUIPE

Catégorie I : Challenger

2024/2025



Dimanche 9 février 2025
à Grisy-Suisnes

Gymnase (complexe sportif) • Rue des Bois • 77166 Grisy-Suisnes

Informations

Avoir une licence FNSMR 2024/2025 prise avant le 1^{er} janvier 2025.

Avoir participer au **minimum à 2 rencontres** de championnat SMR ou/et du challenge du comité.

Équipe composée de 3 joueurs et/ou joueuses avec la possibilité d'inscrire un(e) remplaçant(e).

3 joueurs nés avant le 01/09/2008, dont au moins 1 adulte né avant le 01/09/2004.

Classements autorisés : FFTT, UFOLEP, FSGT de 2nd phase (janvier).

FNSMR de septembre, de **500 à 699**.

Le classement FTT prime si le joueur ou joueuse possède 2 classements.

2 équipes maximum par association

Cette liste doit être retournée par mail la veille de la rencontre
Aucune inscription ne sera prise sur place



Horaires

Ouverture du gymnase à 8h

9h (pointage à 8h30)

**Catégorie I :
Challenger**

Merci d'arriver au moins 30 min avant

Coéf. 0,5

6€ par équipe



www.sportrural77.org



Comité Départemental 77

Sport en Milieu Rural

Responsable

Guillaume PICARD
guillaume_picard@sfr.fr

Responsable sur place

Membre(s) de la commission
Tennis de Table



Comité Départemental 77

Sport en Milieu Rural

TENNIS DE TABLE

CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL PAR ÉQUIPE

Catégorie I : Challenger

2024/2025



Dimanche 9 février 2025

à Grisy-Suisnes

Gymnase (complexe sportif) • Rue des Bois • 77166 Grisy-Suisnes

Inscriptions

Nb	N° de licence	Nom	Prénom	Class.	FFTT (oui/non)	Catégorie I : Challenger
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
Association :					TOTAL	

Cette liste doit être retournée par mail avant le 08/02/2025

www.sportrural77.org



Comité Départemental 77
Sport en Milieu Rural

Responsable

Guillaume PICARD
guillaume_picard@sfr.fr

Responsable sur place

Membre(s) de la commission
Tennis de Table